



3-4/02/2018

Date: 22.01.2018

Time: 17.00

Communication# 08

Document: 08

From:	The Organising Committee
To:	All Competitors
Cc:	The Stewards of the Meeting The Clerk of the Course The Secretary of the Meeting

Classic

X

Legend

X

Challenger

X

Demo

X

Devoirs administratifs:

Lors des vérifications administratives, il vous sera demandé en tout premier lieu de donner l'original de l'abandon de recours dûment complété et téléchargeable sur le site internet officiel. Afin de gagner un temps précieux, merci de vous rendre aux vérifications avec ce document déjà rempli. AUCUN AUTRE CONTROLE NE SERA EFFECTUE SANS AVOIR SATISFAIT A CE POINT.

http://www.racspa.be/2018/lb2018/images/LBB2018/Formulaires/LBB2018_Abandon%20recours%20FR.pdf

RAPPELS

Pour la catégorie REGULARITY LEGEND & CHALLENGER :

Toutes les voitures immatriculées en Belgique doivent être en possession du carnet jaune du RACB (y compris les plaques O).

Les équipages doivent porter les sous-vêtements longs, chaussettes, chaussures, gants et cagoule homologuée résistant au feu suivant l'homologation minimum 8856-2000 FIA. Voir Annexes L du Code Sportif International. Le copilote sera autorisé à ne pas porter des chaussures et gants résistant au feu repris dans l'Annexe L du Code Sportif International. **Attention, depuis l'édition 2014, le port du HANS® est obligatoire en catégorie Regularity Legend & Challenger et les casques portant l'homologation BS 6658-85 type A/FR seront refusés (homologation expirée)**

L'original de la fiche d'homologation PTH ou une copie de la fiche d'homologation annexe J de l'époque devra être obligatoirement présentée sans quoi la voiture se verra considérée de 1986.



Les commissaires techniques veilleront tout particulièrement à ces dispositions !

Pour les deux catégories:

Sur l'itinéraire routier, il n'y a pas de pénalités de retard. Les contrôles horaires fermeront simplement 10 minutes après l'heure idéale du dernier concurrent, dès lors veuillez respecter le code la route et avoir le pied léger, les radars seront légions !

Les heures de convocation pour les contrôles administratifs, techniques ainsi que les entrées dans les parcs de pré-départ doivent être strictement observées, il est cette année prévu des pénalités **en points** en cas d'inobservance.

En sus, il est interdit de laisser son véhicule dans le parc de départ (Parc Mc Auliffe) après les contrôles.

Dépannage :

En cas d'abandon sur le parcours et si vous avez besoin d'un dépannage, un service pour vous ramener à Bastogne est prévu gratuitement. Appelez le secrétariat du rallye au 04/375 97 64.

Informations:

Toutes les communications pourront être trouvées sur notre site web à : <http://www.racspa.be/2018/lb2018/infoboard.aspx>

Les classements, mais aussi les vidéos des RT du dimanche et la radio rallye seront accessible via l'application.

Une application mobile a été également spécialement créé pour les concurrents sur lequel vous retrouverez toutes les informations : téléchargements : veuillez noter que si vous avez déjà installé l'application en 2017, la mise à jour sera automatique.

Pour android :

<https://play.google.com/store/apps/details?id=be.racspa.www.racspa&hl=fr>





Apple store : <https://itunes.apple.com/fr/app/racspa-info-messenger/id1083868768?mt=8>



Il est aussi rappelé que nous avons cette année un tableau d'affichage virtuel où les additifs, décisions, ordre & heure de départ, ainsi que classements officiels seront publiés : <http://www.racspa.be/2018/lb2018/noticeboard.aspx>

Enfin, toute décision quant à une neutralisation, annulation et communication urgente & importante vous sera communiquée pendant l'épreuve via SMS sur votre numéro d'urgence que vous aurez renseigné.

Annulation/neutralisation d'une RT

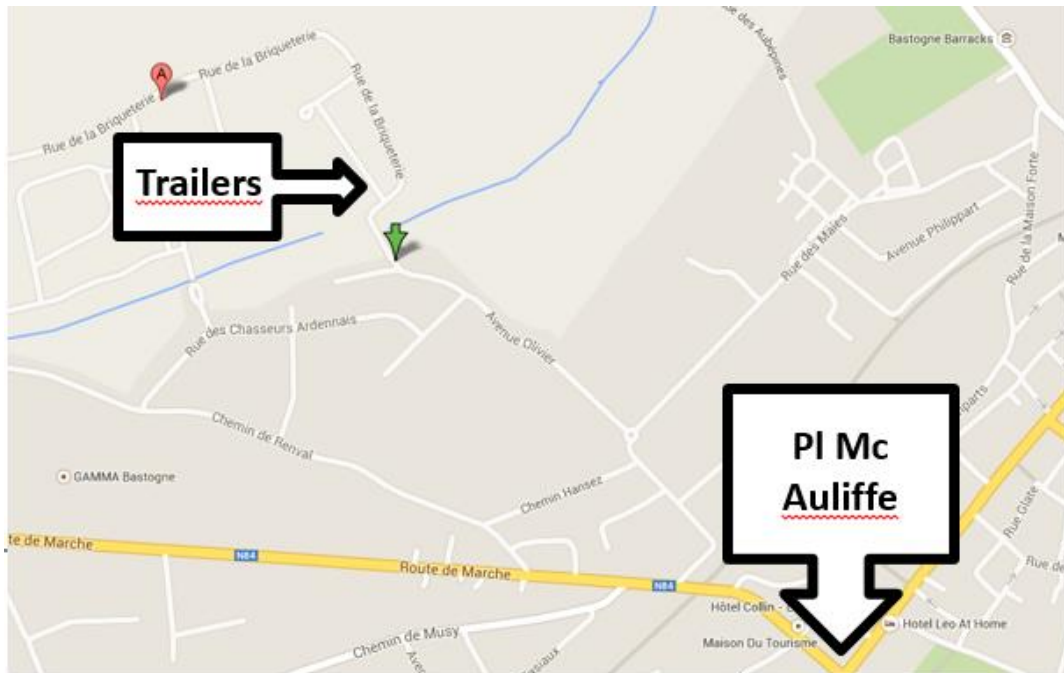
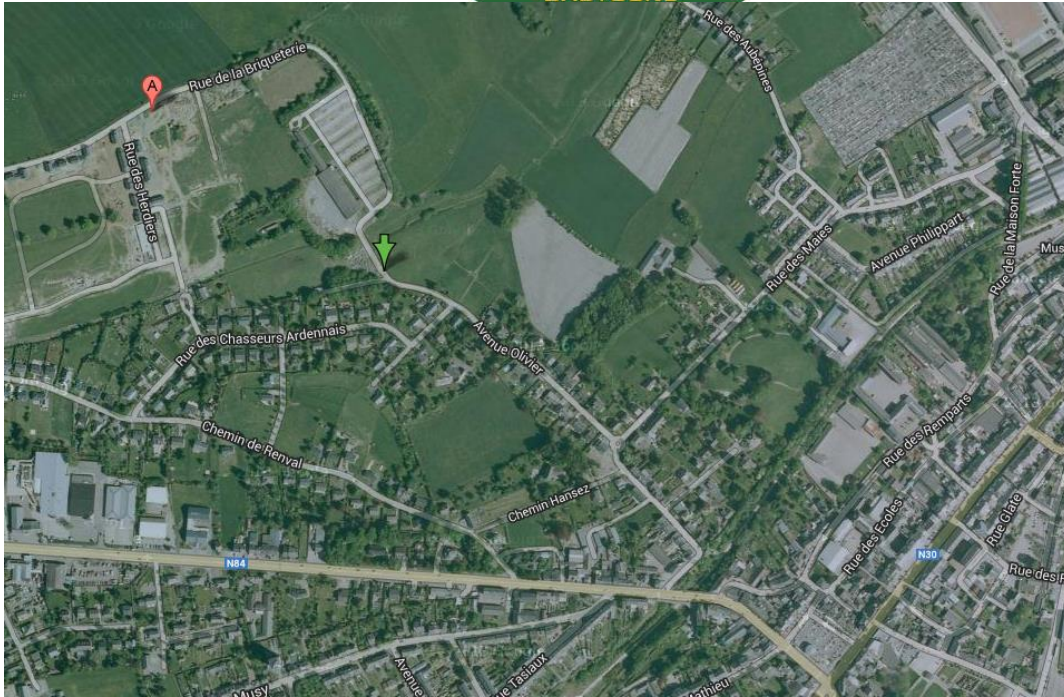
En cas d'annulation et/ou neutralisation d'une RT vous serez averti par SMS sur le numéro de téléphone portable d'urgence que vous aurez préalablement donné et/ou par le responsable de la RT incriminée.

L'itinéraire de déviation du départ et/ou de points intermédiaires pour se rendre à la prochaine RT figure à la fin du road-book.

Parking remorques-trailers

Afin d'optimiser l'espace disponible dans les zones d'assistance, il est expressément demandé aux participants de mettre leur remorque/trailer dans la zone prévue à cet effet.

La zone est disponible et elle est située sur l'ancien parc expo de Bastogne, Rue de la Briqueterie (accès via l'Avenue des Oliviers, Bastogne)
GPS : 50°.0'20.165" N / 5.42'24.207" E (plan d'accès ci-dessous).





Parc d'assistance :

La route d'Arlon sera mise en sens unique et son côté gauche (en venant du rondpoint du Circuit des Ardennes) sera utilisé, le temps du rallye, en parc d'assistance où les concurrents pourront se placer.

Les accès aux propriétés &/ou garages privés ainsi que les espaces devant les commerces doivent être en permanence accessibles et libérés. De plus, il est important de s'implanter sur l'asphalte (et non sur la terre !). (voir annexe)

L'installation peut se faire dès jeudi 1/02/2018 à 09.00 et l'évacuation doit se faire pour le Dimanche 4/02/2018 à 20.00 au plus tard.

Des sacs poubelles/containers sont prévus, veuillez les utiliser.

Sur le parc principal Place Patton, des borniers électriques sont installés (voir plan ci-dessous),

Veuillez-vous munir de ce type de prises (cfr. Photo) et de rallonges électriques si vous souhaitez utiliser cette possibilité.





Le RAC Spa et la Ville de Bastogne (et ses services) surveilleront également les branchements sur les borniers par les utilisateurs de la zone du parc d'assistance. Tout branchement au réseau électrique supérieur à 10 kw/h est interdit.

Toute installation électrique sera conforme au Règlement Général d'Installation Electrique. Le raccordement autorisé devra s'effectuer à l'aide de la fiche CEE du type 220VII + T16A, 380VIII + T16A, 380VIV + T16A ou 380VIV + T32A suivant la prise du branchement.

Tout autre système de raccordement sera interdit.

Le RAC Spa et la Ville de Bastogne se dégagent de toute responsabilité quant aux accidents survenant suite à un raccordement illicite ou non-conforme et ne peuvent être tenus comme responsable en cas de coupures d'alimentation

Lestage

Toute structure temporaire devra être solidement arrimée ou lestée de min. 5 kg par m2. De plus toute structure de plus de 100m2 devra être installée par un monteur agréé et / ou réceptionnée par un organisme agréé par les autorités et enfin toute structure supérieure à 400 m2 devra être réceptionnée par un organisme agréé par les autorités.

Gaz

Les installations au gaz sont fortement déconseillées. Les installations au gaz éventuellement présentes devront être parfaitement conformes à la législation en vigueur.

Les lestage et installations au gaz seront contrôlés par les services d'incendie compétents.

Le Comité Organisateur se réserve le droit de faire démonter toute installation ne respectant pas scrupuleusement toutes les règles de sécurité.